

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-319 du 28 novembre 1972

portant nomination au grade de Lieutenant
du Médecin Sous-Lieutenant Félicien FELIHO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°60-32 du 20 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°71-44/CP/DN du 10 mars 1971, portant création du Corps du Service de Santé des Armées ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

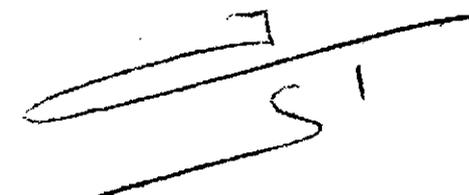
Article 1er.- Le Médecin Sous-Lieutenant Félicien FELIHO, titulaire du Doctorat en Médecine de l'Université de BORDEAUX le 18 novembre 1971 est nommé Médecin-Lieutenant à titre définitif pour compter du 1er novembre 1969.

Article 2.- Le Médecin-Lieutenant Félicien FELIHO percevra conformément à l'article 9 du décret n°71-44/CP/DN du 10 mars 1971, une prime de qualification de 20% de la solde de base à compter du jour où il exercera dans son affectation sur le Territoire National.

Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS: PR 6 - CS 6 - SGG 4 - DIM 2 -
EMAT-EMGN-EMSC 12 - Ministère 11 - DAI 4
Cab.Mil.4 - DSN 4 - DB-DC-CF-Solde 4 -
Trésor 4 - DI 8 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5 -
Gde Chanc.1 -